



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 15 novembre n° 144/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les transformations de l'offre de formation (ETOF)

Type d'opportunité : Première demande d'opportunité

Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeurs : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

Au cours de sa réunion du 9 novembre 2021, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquête sur les transformations de l'offre de formation (ETOF).

Cette enquête ponctuelle du Céreq et de la Dares mesurera les différents effets sur les organismes de formation :

- des dernières réformes ;
- des plans nationaux de soutien à la formation des personnes en recherche d'emploi notamment le plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- de la crise sanitaire

Les organismes de formation actifs ayant un chiffre d'affaires non nul dans les bilans pédagogiques et financiers (BPF) 2020 ou enregistrés en 2020 et 2021 sont concernés.

L'objectif de cette enquête est de documenter les différents effets sur les organismes de formation (OF) des dernières réformes et de la crise sanitaire. Les bilans pédagogiques et financiers, sur lesquels reposent les publications les plus récentes sur les organismes de formation, ne suffisent pas à documenter les évolutions possibles induites par ces changements. L'exploitation de ces derniers par la Dares a par exemple mis en évidence des évolutions du recours à la sous-traitance que cette nouvelle enquête pourra mieux documenter. Il en est de même pour les premiers résultats d'une enquête qualitative conduite par le Céreq auprès des organismes de formation formant des demandeurs d'emploi qui suggèrent un mouvement de fond vers une rationalisation du marché de l'offre de formation.

Le questionnaire s'articulera autour de trois grandes thématiques :

Evolution de l'offre de prestations : modalités, contenu, impact des politiques publiques sur ces éventuelles évolutions, de la crise du Covid, des innovations techniques. En particulier, comment se sont-elles adaptées pour répondre aux attendus de la réforme de 2018 en termes de modularisation des formations et d'individualisation des cursus ?

Organisation de l'organisme de formation : en termes de ressources humaines, relation avec les autres organismes de formation, modalités de recrutement des stagiaires, modalités pratiques d'organisation des formations et organisation des examens, relations avec les prescripteurs et financeurs de formation, modalités de production des modules de formation dispensés par l'OF.

Démarches qualité et certification : en particulier, expérience des démarches Datadock et Qualiopi.

Cette enquête complétera les informations administratives issues des déclarations d'activité que font les organismes de formation. Elle apportera des informations sur le fonctionnement des organismes de formation qui font aujourd'hui défaut.

L'échantillon sera issu d'un tirage stratifié dans les bilans pédagogiques et financiers 2020 des organismes de formation et le fichier des déclarations des organismes de formation créés en 2020 et 2021. La stratification reposera sur : le chiffre d'affaires de l'organisme de formation, son statut, et les caractéristiques des personnes formées. Une strate à part regroupera les organismes nouvellement créés.

La collecte sera multimode. Une première phase aura pour objectif d'inciter les organismes de formation à répondre par internet suite à l'envoi d'une lettre avis ainsi qu'un mail. Puis la deuxième phase consistera à relancer par téléphone les entreprises non-répondantes à la première phase par internet, il leur sera laissé alors le choix de répondre par internet ou par téléphone. La durée prévue pour compléter le questionnaire est estimée à une vingtaine de minutes.

En 2021 et 2022, le Comité de pilotage (Céreq, Dares, Insee, DGEFP et France Compétences) permettra d'échanger et de consulter l'ensemble des partenaires institutionnels sur le protocole d'enquête ainsi que de valider le questionnaire après concertation d'interlocuteurs « techniciens de la formation professionnelle continue » réunis au sein d'un comité de concertation et d'échanges avec les partenaires sociaux. Le comité de suivi de l'enquête réunit le Céreq, la Dares et France Compétences.

Un comité de pilotage sera constitué, comprenant des partenaires institutionnels en charge de la formation professionnelle continue, des représentants d'organismes de formation, des Opérateurs de compétences, des chercheurs experts du domaine. Un groupe de travail issu du comité de pilotage concentrera ses travaux sur la rédaction du questionnaire. Un comité de suivi de l'enquête comprenant des représentants de la Dares et du Céreq sera en charge du suivi opérationnel de l'enquête et se réunira a minima tous les deux mois.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2022.
